

DECISION N°17/04/90

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON

DECIDE

Article 1 : Circulation, fermeture des rues et des parkings

Pendant l'organisation des 24 Heures de l'INSA, l'ensemble du campus sera fermé à la circulation du vendredi 19 mai, à 18 heures, au dimanche 21 mai, à minuit.

Seront fermés au stationnement ou à la circulation :

- À partir du lundi 15 mai 08h00 : Le parking au nord du bâtiment Eiffel
- À partir du mardi 16 mai 20h00 :

Le parking au nord du bâtiment Freyssinet, le parking au nord du Gymnase C et le parking à l'est de la BMC;

- À partir du jeudi 18 mai 20h00 : La portion du boulevard Niels Bohr entre la rue des sports et l'avenue Pierre de Coubertin, la rue des Sports, l'avenue des Arts, la rue des Humanités et l'avenue Gaston Berger ; (Pour information : les rues Coubertin, Byron, Fermi et Grignard (Lyon 1))
 - À partir du vendredi 19 mai 12h00 : o Le parking situé entre les bâtiments des Humanités et Coulomb ;
 - À partir du vendredi 19 mai 18h00 : o La rue des Sciences ;

L'ensemble des usagers et résidents du campus seront sensibilisés par l'association des 24 heures de l'INSA au tracé de la course et de ses répercussions, les semaines précédant l'événement.

Article 2 : Fermeture des bâtiments

Les accès par badge aux bâtiments hébergeant les départements seront suspendus du vendredi 19 mai à 17h00 au lundi 22 mai à 07h30.

Cette mesure a pour objectif **de prévenir les intrusions de personnes extérieures** dans les bâtiments et de mieux assurer la sécurité des locaux et des matériels. A ce titre, je vous recommande par précaution de bien vérifier la fermeture de vos accès (portes, fenêtres) et de signaler à la DIRPAT, dès que possible, tout dysfonctionnement.

Article 3 : Délivrance d'autorisations exceptionnelles : accès restreint pour nécessité de service

Les personnels travaillant dans les bâtiments d'enseignement et de recherche sont informés que l'accès à ces bâtiments ne leur sera pas autorisé pendant ce week-end et il leur est demandé de bien vouloir organiser leurs travaux en conséquence.

Toutefois, les personnes ayant une obligation d'accès impérative pour nécessité de service pendant cette période pourront accéder à leur bâtiment à condition de s'être impérativement signalées au préalable par l'intermédiaire de leur directeur de département ou de leur directeur de laboratoire. La demande sera à adresser au Directeur Général des Services en précisant le nom de la personne concernée avec le jour et les heures d'accès nécessaires. Une liste nominative récapitulative sera établie et transmise au service prévention et sécurité pour permettre les accès aux bâtiments. Les intéressés devront s'adresser à l'entrée principale de l'INSA le moment venu.

Toute personne présente dans les locaux sans autorisation sera évacuée du bâtiment par le service prévention et sécurité.

A Villeurbanne, le 20 avril 2017

Directeur de VINSA de Lyon

Éric MAURINCOMME

Diffusion: Directeurs de département/Directeurs de laboratoires/Directeur de la formation/24H/ DIRPAT/accueil/concierges/SIDD/SPS/Médiathèque